

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2010

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Gilles AUGSBURGER, M. Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Yves PAGE, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Absent : M. Alain ERETZIAN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mmes Maya AUGSBURGER et Erika CRISAFULLI, Secrétaires

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'environnement et développement durable –
Séance du 20 mai 2010 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
 - a) Problématique de l'amiante **p. 988** **Information**
 - b) Remplacement d'un camion - Crédit d'investissement (Fr. 420'000.--) **p. 989** **Arrêté**
 - c) Remplacement d'une excavatrice pour le cimetière
Crédit d'investissement (Fr. 170'000.--) **p. 989** **Arrêté**
 - d) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire -
Séances des 20 janvier et 2 juin 2010 -
Rapporteurs : Mme Suzanne RICHERT et M. Jean FONTAINE**
Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (31,56 %) sur la parcelle 236, feuille 9 de Lancy, pour la construction d'une villa HPE contiguë avec un couvert de liaison couvert à voitures au chemin du Salève 16A **p. 990** **Arrêté**

Séance ordinaire du 24 juin 2010

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 2 juin 2010 - Rapporteur : M. Jean FONTAINE**
- a) Echange de terrains avec l'Etat de Genève (acquisition par la Ville de Lancy de la future sous-parcelle 4443B de Lancy, de 167 m², en zone de verdure, située au chemin Fort-de-l'Ecluse, propriété de l'Etat de Genève et vente par la Ville de Lancy à l'Etat de Genève de la parcelle 1698 de Bernex de 9620 m² en zone agricole) soulté en faveur de Lancy Fr. 28'388.-- **p. 991** **Arrêté**
- b) Lancy/Pont-Butin - Etude faisabilité parcelle 3251 **p. 993** **Information**
- c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 juin 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 995**
- b) Ecole de Tivoli - Travaux d'étanchéité - Crédit de construction (Fr. 108'000.--) **p. 996** **Arrêté**
- c) Bâtiment administratif - Parking : Choix de la variante **p. 997** **Vote**
- d) Divers
- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 juin 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 14 juin 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
Chemin des Mouilles - 2ème étape - Crédit d'investissement (Fr. 233'000.--) **p. 998** **Arrêté**
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 14 juin 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées **p. 1002** **Vote**
- b) Examen des comptes de l'Association EMS Résidence la Vendée **p. 1003** **Vote**
- c) Nomination des représentants des groupes UDC et Verts au Conseil de la Fondation communale immobilière de Lancy **p. 1003** **Vote**
- d) Divers
- 12) **Commission de la sécurité - Séance du 7 juin 2010 - Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Audition d'un responsable de la société Deltapro **p.1004** **Information**
- b) Renouvellement du système de vidéosurveillance à la piscine de Lancy **p.1004** **Vote**
- c) Point sur l'engagement des candidats à la formation APM **p. 1005** **Information**
- d) Divers
- 13) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 14 juin 2010 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Crèche Eve Domino - Agrandissement de la capacité d'accueil **p.1005** **Information**
- 14) **Commission des affaires sociales - Séance du 9 juin 2010 - Rapporteur : M. Xavier COULIN**
Crèche Eve Domino - Agrandissement de la capacité d'accueil **p. 1006** **Vote**
- 15) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication - Séance du 31 mai 2010 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Ajustement des jetons de présence des Conseillers municipaux dès le 1er janvier 2011 **p. 1006** **Vote**
- b) Point sur le nouveau bâtiment administratif **p. 1007** **Information**
- c) Divers

Séance ordinaire du 24 juin 2010

- 16) **Commission des affaires sociales - Séance du 9 juin 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 1008**
- b) Audition des centres de loisirs - Centre Marignac - Villa Tacchini –
Terrain d'aventures de Lancy-Voirets - Terrain d'aventures du
Petit-Lancy - Locaux autogérés - Travailleurs sociaux hors murs **p. 1008 Information**
- c) Divers
- 17) **Commission de la culture - Séance du 17 mai 2010 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
Projet de bibliothèque-multimédia de Lancy-Sud - Détermination des
Lignes directrices **p. 1009 Information**
- 18) **Commission des affaires sociales - Séance du 21 avril 2010 -
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**
Point reporté
- 19) **Commission des sports - Séance du 11 mai 2010 -
Rapporteur : M. John LINGG**
Point reporté
- 20) Propositions individuelles et questions **p. 1013**
- 21) Questions du public

* * * * *

M. ALONSO : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre la séance de notre Conseil municipal du 24 juin 2010. Je salue la présence du Conseil administratif, ainsi que la présence de Mme Odile de Garrini, notre Secrétaire générale. Et bien sûr notre regrettée Maya Augsburguer, qui fait sa dernière séance aujourd'hui, pour qui je demande des applaudissements, s'il vous plaît.

M. BAERTSCHI : M. le Président, puisque vous êtes arrivé sur le domaine de Mme Augsburguer, je profite de présenter Mme Erika Crisafulli, qui ne va pas la remplacer, mais qui va lui succéder, sachant que vous aurez l'occasion de faire sa connaissance dans les mois qui viennent. Bienvenue à Mme Crisafulli.

M. ALONSO : Merci M. le Maire. Avant de passer au premier point de notre ordre du jour, je salue la présence d'un ancien Président du Conseil municipal, M. Alberto PEREZ-IRIARTE qui nous honore de sa visite aujourd'hui.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ANNEN : une proposition par rapport au point n°14 : après discussion avec divers Conseillers municipaux et vu l'évolution de ce dossier, nous proposons que le vote du point 14 se transforme uniquement en information.

M. BAERTSCHI : sans en faire une affaire, ce n'est pas anodin de transformer un vote ce soir en une information. J'aimerais vous rendre attentifs à ce qui pourrait se passer si vous prenez cette décision.

La crèche Domino a la possibilité d'augmenter de 40 places le nombre d'enfants accueillis. La commission sociale ne s'est déterminée que sur le principe d'augmentation des 40 places, sachant que le coût que cela va entraîner n'est pas encore défini ; il devra être redéfini parce que les premières informations qui nous ont

Séance ordinaire du 24 juin 2010

été données, un peu à la louche et peut-être pas assez précises, allaient bien au-delà de ce que l'on aurait pu penser.

Passer ceci en information, c'est donner quel message ? C'est simplement dire : nous ne pouvons pas décider aujourd'hui sur le principe, nous attendrons que le crédit, qui doit en principe être voté au mois de septembre, soit voté par le Conseil municipal.

Cela signifie aussi pour le Comité qui mène ceci, de dire au propriétaire des lieux : ils pensent donner à fin juin la réponse pour dire : nous prenons une option sur la location de ces locaux à partir du mois de janvier 2011. Et si ce soir le Conseil municipal décide de ne rien dire, il n'y aura pas de message à donner. Donc, je pense que l'on prend plus de risque à ne rien dire ce soir - sauf si vous dites non évidemment au vote - en admettant que le Conseil municipal suive la commission des affaires sociales. Je trouve que c'est un mauvais message qui serait donné en ne prenant pas de décision ce soir, sachant que quoi qu'il arrive, vous aurez de toute façon l'occasion de dire oui ou non au crédit de subventionnement, à la subvention qui sera présentée au mois de septembre.

Donc, je vous invite à peser le pour et le contre. J'ai quand même un peu l'impression que la transformation en information est un mauvais message donné au Comité et je ne souhaite pas que cela se fasse. Mais vous êtes évidemment libres de décider de l'ordre du jour.

M. ANNEN : je vais rebondir sur ce que M. le Maire vient de dire. Le message est un message clair. C'est ce que l'on redoutait, en tout cas au niveau des Conseillers municipaux. C'est exactement ce que vous venez de dire. On fait un vote de principe et ils attendent ce vote de principe pour aller mettre une option sur quelque chose qui devrait commencer début juillet, alors qu'on ne pourra matériellement voter qu'au mois de septembre.

Le message clair est de dire, et cela on peut aussi le passer uniquement par un courrier, que sur le principe - je vais me faire porte-parole des Conseillers municipaux - nous ne sommes pas opposés, nous sommes même pour l'agrandissement et l'augmentation du nombre de places au niveau des crèches, mais pas à n'importe quel prix et pas dans n'importe quelle situation. Et là, à un moment ou à un autre, il faut quand même faire comprendre aux associations quelles qu'elles soient et pour tous les dossiers qui nous sont présentés, qu'ils doivent être présentés de manière rigoureuse et construite. Et malheureusement pas à la louche, parce que travailler dans l'urgence, ce n'est jamais du bon travail.

C'est pour cela que nous proposons, en tout cas c'est mon avis, que ce vote soit transformé en information et qu'on envoie un courrier pour bien informer l'EVE Domino que ce n'est pas un refus, mais c'est leur dire qu'on ne peut pas traiter des dossiers de cette façon, par-dessus l'épaule, même si l'on sait que cela nous sera présenté différemment, quand il y aura un peu plus de construction dans ce dossier.

M. BONFANTI : quant à moi, je serai pour le vote de principe dans la mesure où je rappellerai qu'à Lancy, nous avons un manque de places au niveau des crèches. Je pense que ce n'est pas le moment de commencer à jouer avec cela. A la rentrée de septembre, je pense que le but avant tout est d'augmenter le nombre de places de crèche et ne pas commencer à jouer un peu au politicien et perdre deux-trois mois. Derrière, il y a quand même des familles qui attendent de pouvoir mettre leurs enfants dans des crèches. Je pense que l'on a autre chose à faire.

Mme CASUTT : au niveau de la commission sociale, cela a été accepté. Maintenant, on a revu cela au niveau de la commission des finances et c'est clair qu'avec le budget qu'on nous propose, beaucoup de personnes risquent de refuser. Je trouve dangereux de donner un blanc-seing maintenant à la crèche en disant : allez-y, faites-le.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

La commission sociale a donné un préavis favorable, mais vu ce qu'on nous a présenté au niveau du coût, je ne pense pas que le Conseil municipal pourrait accepter. On est tous d'accord, on veut tous des places de crèche, mais pas à n'importe quel prix.

Je pense que de le passer en information, cela n'empêche pas de faire un courrier disant que la commission sociale est pour, c'est clair que le Conseil municipal n'est pas contre les places de crèche. Par contre, il faut vraiment que leur projet soit un peu mieux ficelé et ne pas le présenter de nouveau au dernier moment, au mois de juin. On a déjà été sur ce cas de figure il y a deux ans, il me semble que cela aurait dû leur servir de leçon et maintenant, présenter quelque chose qui soit un peu plus sérieux.

Moi, je suis pour la transformation en information.

M. MATHIEU : en tant que rapporteur de la commission des finances, je tiens à rappeler à tout le monde que la commission des finances a décidé de ne pas se prononcer et de ne pas voter.

M. VOLERY : je trouve aussi qu'on nous a donné un projet estimatif des coûts à environ 10%. Personnellement, je ne peux pas voter cela, c'est impossible. Par contre, on va quand même dire que l'on n'est pas contre l'augmentation du nombre de places de crèche, au contraire. Mais dans ces conditions-là, on demande un autre travail.

M. ALONSO : s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter la transformation du point 14 en information.

La proposition de transformation du point 14 en information est acceptée par 21 oui, 2 non et 6 abstentions.

M. MATHIEU : maintenant que ce point est passé en information, cela me semble plus logique d'alterner le point 13 avec le point 14 car la commission sociale a eu lieu avant la commission des finances. Cela évitera de répéter ce qu'a déjà dit M. Coulin si je ne m'abuse.

M. ALONSO : je fais voter cette proposition.

Cette proposition est acceptée par 29 OUI et 1 abstention.

M. ALONSO : je dois vous informer aussi que le point 20 de l'ordre du jour est supprimé, le rapport de commission n'ayant été reçu par le secrétariat qu'aujourd'hui.

Avant de continuer, si vous le voulez bien, comme le veut la tradition, je vais faire un petit discours très bref, comme le veut la tradition aussi.

Comme vous le savez, je suis d'origine uruguayenne et Suisse de nationalité. Le 8 février dernier, j'ai fêté ma trente-deuxième année en Suisse. A tour de rôle, ouvrier, chauffeur au sein d'une mission diplomatique, auxiliaire administratif, élève de chant et de guitare au Conservatoire populaire, travailleur social, éducateur spécialisé et musicothérapeute diplômé.

C'est en Suisse que j'ai construit ma vie. C'est ici que j'ai rencontré mon épouse, que nos enfants ont fait leur scolarité et qu'ils sont aujourd'hui de bons professionnels dans le domaine de l'économétrie et de l'informatique. C'est aussi ici que notre deuxième petit-enfant est né.

Aujourd'hui, j'assume la présidence du Conseil municipal et j'aimerais à cette occasion exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à ce pays pour toutes les possibilités qu'il nous a offertes pendant ces trente-deux dernières années et tout particulièrement à la commune de Lancy qui a su nous accueillir aussi au sein de sa vie politique. Merci.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

Chers Collègues, nous abordons la dernière année de législature pendant laquelle la recherche de points d'équilibre s'est avérée parfois laborieuse. Dans la perspective de la campagne électorale qui se déroulera au début de l'année prochaine et à titre de contribution à la réflexion sur la politique communale, permettez-moi de citer un ancien conseiller administratif de notre commune, M. Pascal CHOBAS, qui dans un de ses discours a dit, je le cite : « *Parallèlement à la recherche de nombreux points d'équilibre, le discours politique doit être crédible et une relation de confiance est nécessaire entre le citoyen et celles et ceux qu'il désigne pour le représenter* ».

Chers Collègues, je vous propose de renouveler sans cesse cette recherche de points d'équilibre sur le plan communal, en gardant à l'esprit que si, au niveau national, les communes sont peut-être le dernier des maillons pour les citoyennes et les citoyens lancéens, les élus municipaux représentent le premier maillon de la chaîne démocratique. Merci de votre attention.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2010

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son autrice.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : je vous donne lecture - avec l'appui de mes collègues du Conseil administratif - d'un extrait d'une lettre que nous avons reçue de M. Mark Muller qui concerne l'aménagement du territoire et qui est suffisamment importante, je crois, pour qu'elle soit portée à l'audition de vous tous. Cela concerne l'urbanisation du quartier des Semailles, dont j'ai d'ailleurs déjà parlé lors d'une des commissions de l'aménagement.

Cette lettre est une réponse au courrier que nous avons écrit pour nous plaindre de la lenteur des services de l'Etat à arriver sur le plan directeur du quartier des Semailles qui a été initié il y a 6 ans maintenant et pour lequel rien ne s'est plus passé. Nous nous étonnions dans cette lettre, alors que tout le monde voulait construire, que rien ne se passe.

« Je partage votre sentiment d'insatisfaction quant au temps qui s'est écoulé depuis l'engagement du processus visant à l'établissement d'un plan directeur de quartier sur ce périmètre, dont le cahier des charges date du printemps 2004.

Je constate à ce sujet que les constructeurs attendent depuis plusieurs années. Trois projets ont été déposés (...).

Je relève par ailleurs que les densités de ces projets, qui sont égales voire légèrement supérieures à 1,2 correspondent au taux préconisé par le plan directeur cantonal pour une zone de développement 3.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

Après avoir pris connaissance du document transmis le 15 avril 2010 par votre mandataire à la direction générale de l'aménagement du territoire, j'ai également constaté que ces études démontrent bien qu'en mettant l'accent sur la planification d'espaces publics de qualité, les densités et les gabarits des quatre demandes de renseignements sont parfaitement admissibles. Etant donné qu'il s'agit d'un quartier proche du centre-ville bien équipé et raccordé au réseau de transports publics, j'estime qu'une densité de 1,2 doit être considérée comme une valeur minimale. Je n'entends dès lors pas me rallier aux positions prises à ce propos par mes prédécesseurs, MM. Laurent MOUTINOT et Robert CRAMER. Je vous informe que la DGAT élaborera sans tarder les plans localisés de quartier donnant suite aux 4 DR précitées, en tenant compte de l'image directrice développée par votre mandataire pour le traitement des espaces publics et collectifs.

Concernant la finalisation de cette étude, je considère qu'elle n'a pas lieu d'aboutir à un plan directeur de quartier, ce qui nécessiterait encore une assez longue procédure avant son adoption par le Conseil municipal et son approbation par le Conseil d'Etat. Elle sera par contre utilisée comme image directrice de référence pour l'urbanisation du quartier qui débutera par l'élaboration des projets de plans localisés de quartier relatifs aux demandes de renseignement susmentionnées ».

C'est une lettre qui marque une rupture évidemment forte par rapport à la pratique exercée depuis toujours avec l'Etat. En effet, comme il a été dit, les prédécesseurs de M. Muller ont toujours travaillé en collaboration avec les communes. Manifestement, nous avons ici des règles du jeu qui changent, ce qui est un peu désagréable. Comme vous le savez, cela fait un moment que nous aimerions avoir notre mot à dire sur le développement de notre commune et manifestement le plan directeur du quartier des Semailles – que va-t-il advenir de celui de Surville ? – va être mis sous la coupe, si j'ose dire, du côté juridique, l'idée que finalement les communes n'ont qu'un préavis à donner et que c'est l'Etat qui donne la décision définitive.

Donc, c'est une lettre qui nous déçoit profondément et je ne sais pas comment ça va continuer. Nous avons plusieurs possibilités : la possibilité de négocier, ce qui me semble difficile ; la possibilité de mettre les pieds au mur, c'est-à-dire de toujours faire opposition envers et contre tout avec des arguments juridiques qui font traîner les choses ; ou une autre solution que nous n'avons pas encore à vous proposer. Je voulais simplement vous informer pour dire que l'avenir avec le DCTI va être un peu plus difficile dans les nombreuses négociations que nous avons.

M. LANCE : j'aimerais rappeler aux membres de la commission des finances la séance estivale du 12 juillet. Si vous êtes en vacances, n'oubliez pas de vous faire remplacer, parce qu'il est important que chaque parti soit représenté.

Deuxième communication : vous inviter le mardi 6 juillet à 19h00 à la salle communale du Petit-Lancy où un groupe de 50 étudiants âgés de 13 à 19 ans provenant des différents collèges du Sud-ouest de l'Angleterre feront halte à Lancy sur le chemin du retour du festival Jazz de Montreux 2010 pour un concert de musique de jazz et de big band qui promet d'être mémorable. Ce concert aura lieu dans la cour en cas de beau temps.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 24 juin 2010**6. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 20 mai 2010 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

a) Problématique de l'amiante

=====

Mme RICHERT présente le sujet : L'amiante est une roche qui a été utilisée comme matériau isolant sous diverses formes dans les années soixante, mais dont la dangerosité est apparue dans les années quatre-vingts.

Au début des années 2000, des inquiétudes se sont manifestées de la part des parents d'élèves. L'architecte qui a suivi les travaux de construction indique alors que l'ensemble des plafonds des écoles de Lancy ne contient pas d'amiante.

Une première expertise demandée au Service des travaux par le Conseil administratif, en 2005, pour les bâtiments importants de la Ville de Lancy (les salles communales, les écoles, les garderies) **conclut que ces bâtiments ne présentent pas de risque**. L'amiante est décelée uniquement dans des locaux techniques. Au cours de l'été 2008 une entreprise retire ce produit trouvé derrière des tableaux électriques et des tubes fluorescents.

Une deuxième expertise est demandée pour l'ensemble du patrimoine administratif en 2008. **Elle conclut aussi à l'absence de risque**. Toutefois la présence d'amiante est constatée dans des joints de vitrages, dans le crépi des murs des bâtiments Rapin et de la garderie du Plateau, dans la colle utilisée pour les moquettes de la bibliothèque. Pour cette dernière, des analyses sur la qualité de l'air ont démontré l'absence de risque ; la moquette sera cependant déposée et les vitrages remplacés (la bibliothèque sera alors fermée quelques mois). Pour la garderie du Plateau, les travaux ont été entrepris rapidement car le crépi commençait de s'effriter. Quant au bâtiment Rapin, les travaux seront faits lors de son aménagement pour l'administration.

Le Service de toxicologie du canton a fixé le cahier des charges et des contraintes précises pour l'exécution des travaux de désamiantage. Une infrastructure particulièrement importante est mise en place et tous les déchets sont placés dans des sacs numérotés et stockés à Fribourg.

Concernant les bâtiments du patrimoine financier, Monsieur Koller de la régie Brun explique qu'une liste des bâtiments avec leur date de construction a été établie de manière à connaître ceux concernés par la présence d'amiante. Il précise que des expertises systématiques se font lors des travaux de rénovation et à chaque départ de locataire. L'amiante se trouve généralement dans les colles et les mastics, ou derrière des tableaux électriques et derrière des colonnes de ventilation. Lors des travaux, des mesures de confinement sont prises et, à la fin, des analyses de l'air sont faites. Les périmètres concernés sont en général très restreints, mais les coûts élevés. Par exemple, pour une cuisine, entre l'expertise, le désamiantage, les analyses de l'air, ils s'élèvent à 20'000 francs. Les travaux et le stockage des déchets sont entièrement à la charge du propriétaire.

L'ensemble de la Commission souhaite que les Lancéens soient informés que des mesures ont été prises pour éliminer les moindres risques et que la situation dans notre commune n'est pas critique. Il est décidé dans un premier temps d'assurer cette information via internet.

Séance ordinaire du 24 juin 2010**b) Remplacement d'un camion - Crédit d'investissement (Fr. 420'000.-)**

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

Il s'agit du troisième et dernier véhicule à remplacer. Les véhicules de la commune sont très utilisés, essentiellement sur des parcours urbains, ce qui diminue leur longévité.

Une planification en prévoit le renouvellement de manière à ne pas acheter deux véhicules importants la même année. Le camion proposé est aux normes actuelles, très proches de la nouvelle norme Euro 6 à venir. Il comprend un système de lavage et une saleuse.

Il est observé que :

- le point « divers » du budget représente un montant important, dû aux fluctuations des coûts des métaux
- la reprise sur l'ancien véhicule est intéressante
- l'utilisation d'une saleuse est contestée du point de vue environnemental. Il est répondu que la loi oblige à maintenir le réseau routier en état et que de toute manière le personnel de la voirie est conscient du problème et utilise des quantités de sel mesurées (10 à 15 g / m²).

La Commission accepte l'acquisition d'un nouveau camion par huit voix et une abstention.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Nous passons au vote.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité par 32 oui (Voir Annexe).

**c) Remplacement d'une excavatrice pour le cimetière -
Crédit d'investissement (Fr. 170'000.--)**

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

La machine actuelle a plus de 20 ans. La nouvelle excavatrice proposée peut passer entre les tombes, elle permet de creuser sur 3 mètres de profondeur tout en restant stable. Elle est équipée de filtres à particules. Le forfait de livraison inclut la visite au SAN qui assure la préparation et l'inspection de la machine.

La Commission accepte l'acquisition d'une nouvelle excavatrice à l'unanimité.

M. ALONSO : Personne ne souhaitant intervenir, je mets au vote l'arrêté 6c).

L'arrêté 6c) est accepté à l'unanimité par 32 oui (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 24 juin 2010**d) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

- 1) *Monsieur Stämpfli*, nouveau délégué pour la gestion des déchets, présente deux projets :
 - l'organisation d'un concours de dessin à propos du tri des déchets, dans les écoles (concours qui a eu lieu fin mai), les dessins primés seront affichés sur les camions et imprimés sur un calendrier,
 - l'utilisation d'un bus en octobre prochain pour faire une présentation aux enfants à propos des piles.
- 2) *Madame Grasset*, de l'Agenda 21 :
 - fait part d'une offre promotionnelle pour les jeunes pour une réduction d'abonnement « Unireso », cette offre a été envoyée dans les familles avant la fin mai,
 - rappelle l'action « A vélo au boulot » (il était encore possible au moment de la commission de s'inscrire et de participer au concours organisé à cette occasion en s'engageant dans une équipe),
 - signale que Lancy est inscrit à « Display », campagne européenne pour des mesures d'énergie dans les bâtiments municipaux.
- 3) La commission a reçu un tableau comparatif des *indices énergétiques* remis par la Régie Brun, un commissaire demande de préciser l'indice et d'indiquer sa signification.
- 4) A propos du tri des déchets, il est déploré un certain manque de respect :
 - d'une part au sujet des horaires au point de récupération des Semailles, ce qui entraîne des nuisances sonores pour le voisinage.
 - d'autre part, au sujet des objets encombrants, aux Palettes, où des meubles en bois sont régulièrement déposés dans les containers.
- 5) Il est proposé la mise en place de containers pour l'aluminium sur les sites des bâtiments du Patrimoine financier.
- 6) Il est demandé un bilan au sujet du réseau Cadiom : grâce aux économies d'énergie il a été possible de raccorder encore des nouveaux bâtiments ; un deuxième réseau de ce type devrait être créé.

M. RENEVEY : j'aimerais relever une petite erreur dans le point 1) du « Divers » : le concours de dessin n'a pas encore eu lieu ; il se tiendra l'année scolaire prochaine.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 20 janvier et 2 juin 2010
Rapporteurs : Mme Suzanne RICHERT et M. Jean FONTAINE**

**Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (31,56 %) sur la parcelle 236,
feuille 9 de Lancy, pour la construction d'une villa HPE contiguë avec un couvert de
liaison couvert à voitures au chemin du Salève 16A**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Monsieur Girardet, architecte, nous présente le projet.

Il s'agit d'un terrain sur lequel existe déjà une maison, l'ensemble faisant partie d'une hoirie, un partage doit avoir lieu. Un des membres de l'hoirie occupe cette maison et souhaite y rester. Pour cela, il envisage de

Séance ordinaire du 24 juin 2010

construire une nouvelle maison afin de rentabiliser sa parcelle et la vendre avec les logements supplémentaires créés.

Une demande de dérogation des distances aux limites pour accoler la nouvelle construction à l'ancienne a été acceptée.

La nouvelle maison est conçue selon une ossature permettant une très bonne isolation, l'habillage extérieur est en bois. L'architecte se propose d'intégrer des panneaux solaires. Néanmoins, la commission constate rapidement que le libellé de la demande : «... pour la construction d'une villa Minergie... » ne correspond pas au projet présenté. Ce projet ne prévoit ni ventilation contrôlée, ni double flux, il n'a pas fait l'objet d'un préavis du ScanE mentionnant qu'il répond aux normes Minergie et fera l'objet d'une expertise à la fin des travaux pour recevoir le label.

La commission pense qu'il ne peut pas être accordé, en l'état, de dérogation à l'indice d'utilisation du sol. Ce projet est proche des directives de la commune et correspond plutôt aux critères HPE. Elle demande à Monsieur Girardet de faire les démarches pour la certification HPE auprès du ScanE et de la faire parvenir à la Commune.

L'objet est reporté à une séance ultérieure.

M. FONTAINE présente le sujet : La demande ayant déjà été présentée lors d'une précédente commission, l'ensemble des commissaires semblait favorable à la dérogation mais il manquait la pièce prouvant que les normes de haute performance énergétique étaient respectées.

La pièce étant présentée aujourd'hui, la commission vote positivement à l'unanimité, par 8 voix.

M. ALONSO : Personne ne demandant la parole, je mets au vote l'arrêté 7).

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité, par 32 oui (Voir Annexe).

8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 2 juin 2010 - Rapporteur M. Jean FONTAINE**a) Echange de terrains avec l'Etat de Genève (acquisition par la Ville de Lancy de la future sous-parcelle 4443B de Lancy, de 167 m2, en zone de verdure, située au chemin Fort-de-l'Ecluse, propriété de l'Etat de Genève et vente par la Ville de Lancy à l'Etat de Genève de la parcelle 1698 de Bernex de 9620 m2 en zone agricole) soulte en faveur de Lancy Fr. 28'388.--**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : M. Baertschi explique que le terrain propriété de la Ville de Lancy se trouve en zone agricole, en dehors de Lancy. Il est inconstructible et actuellement loué à un paysan.

En échange, l'Etat propose de nous vendre une parcelle, qui se trouve au chemin du Fort-de-l'Ecluse. Ce que propose l'Etat, c'est un échange lors duquel il vendrait à Lancy une parcelle, tandis que Lancy lui vendrait les siennes. A l'issue de cet échange, il y aurait une soulte en faveur de Lancy d'un montant de Fr. 28'388.--.

A noter que sur ces parcelles, aucun projet de construction n'est pour l'instant prévu, le terrain agricole se trouvant sur la commune de Bernex, et qu'il n'est même pas possible d'y aménager des jardins familiaux.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

Un commissaire relève l'importante différence de surface des terrains à échanger et demande s'il ne serait pas plus judicieux de trouver d'autres terrains d'échange sur la Ville de Lancy. Il lui est répondu que la Ville de Lancy ne dispose pas de beaucoup de terrains qu'elle peut échanger.

Le Président rappelle que le terrain de l'échange qui est proposé actuellement a été estimé à Fr. 6.-- le mètre carré et est inconstructible. En le vendant, la commune récupère donc environ Fr. 50'000.--. Pour lui, il est judicieux d'acquérir l'autre terrain, dans la mesure où il est proche d'autres terrains appartenant déjà à Lancy, ce qui est une bonne chose si la commune décide un jour de faire construire sur ces terrains.

Un commissaire aurait aimé avoir une feuille de calcul plus détaillée et aimerait savoir si la Ville de Lancy a d'autres terrains ou d'autres biens, hors de la commune.

M. Baertschi lui répond que le terrain à la Coudre est en passe d'être vendu. Lancy possède également une parcelle sur Confignon, une sur Bernex et une autre encore au sud des Marbriers, mais que ces terrains n'ont pas une grande valeur.

Puis il explique le décompte et précise que pour un terrain agricole, le prix de Fr. 4.-- le mètre carré est imposé par l'Etat car en zone agricole.

Pour la parcelle reprise par la Ville de Lancy, le Président précise que sur ce terrain, le mur du terrain de football l'occupe en grande partie, et de ce fait, la moitié de ce terrain est classé « zone verte ».

S'ensuit une question d'un commissaire qui demande ce qu'il en est du projet de déclassement du terrain agricole situé sur la commune de Bernex. M. Baertschi répond que les terrains qui sont concernés ne sont pas dans la zone prévue de déclassement mais se trouvent de l'autre côté de l'autoroute.

Un commissaire est favorable à l'acquisition de cette parcelle qui permettra à la commune d'avoir la maîtrise de tout le périmètre.

L'arrêté est accepté (5 voix pour, 4 abstentions)

M. CALABRESE : le parti socialiste, après avoir analysé ce dossier, propose une modification de cet arrêté, car nous sommes favorables à l'achat de cette parcelle près du stade de Florimont. Par contre, ce terrain en zone agricole que la commune a apparemment acheté à Fr. 16.-- le mètre carré et qu'aujourd'hui on nous propose de racheter à Fr. 4.-- le mètre carré, fait une perte comptable de Fr. 115'000.--. Je trouve cela assez inadmissible.

La proposition du parti socialiste est de modifier l'arrêté, car on est d'accord d'acheter cette parcelle qui ferait une continuité au niveau des terrains de football, d'avoir la maîtrise du fonds aussi à ce niveau-là. Par contre, de perdre Fr. 115'000.--, comme cela, pour rien du tout, le parti socialiste n'est pas d'accord. Voilà la proposition.

M. ALONSO : la proposition est d'acheter uniquement le terrain.

M. FAVRE : évidemment, on va s'opposer à la proposition de M. Calabrese, parce que le terrain, payé Fr. 115'000.-- à l'époque vaut actuellement Fr. 4.-- le mètre carré. Si on continue il vaudra 20 cts. Je crois qu'il faut se dépêcher de le vendre, le plus vite possible. Il y a quelques années, le terrain agricole valait Fr. 8.--, maintenant il est à Fr. 4.--. Il faut se dépêcher de vendre ce terrain. C'est un deal malheureux, mais c'est comme ça. On l'a acheté à une époque où il valait beaucoup plus. On n'y peut rien. Cette perte comptable est regrettable, mais il faut se dépêcher de vendre ce terrain, et dans la foulée revendre tout ce qu'on a en dehors du canton, comme Leysin, et tous les terrains qui sont au-delà de nos limites communales.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. AUGSBURGER : Je rejoins M. Favre, bien sûr. Quand je suis entré dans ce Conseil il y a 10 ans, on avait déjà parlé de vendre ce terrain. A l'époque c'était M. Föllmi qui était en charge de ce dossier, ces Messieurs doivent s'en rappeler, et il n'y avait pas de volonté spéciale. Aujourd'hui, c'est une occasion opportune. Votons la disparition de ce terrain dans les comptes lancéens. Et pour la suite, s'il vous plaît, continuez avec Leysin.

M. ALONSO : Je mets au vote la proposition du parti socialiste.

La proposition de modification de l'arrêté du parti socialiste est refusée à la majorité des membres présents.

M. ALONSO : je mets au vote l'arrêté lui-même.

L'arrêté 8a) est accepté par 26 oui, 5 non, 2 abstentions (Voir Annexe).

b) Lancy/Pont-Butin - Etude faisabilité parcelle 3251

=====

M. FONTAINE présente le sujet : M. Baertschi indique que cette parcelle qui appartient à l'Etat est actuellement louée par un garage pour y mettre des voitures. Dans le plan directeur communal, il est indiqué que la route du Pont-Butin va devenir « rue » du Pont-Butin. Ce qui implique de nouvelles contraintes dues à ce changement.

M. Baertschi précise que le projet devrait être lié au projet des Marbriers où seront construits plusieurs immeubles en lieu et place de ces entreprises.

Les marbriers craignent d'être chassés par les habitants du quartier, leur activité étant trop bruyante. Ils souhaitent cependant densifier leur parcelle, conserver un magasin sur place et aussi avoir un espace dans cette nouvelle zone du Pont de Lancy pour entreposer leur matériel. Surfaces qu'ils achèteraient en PPE.

Si la Ville de Lancy intervient dans cette affaire, c'est parce qu'elle connaît à la fois les marbriers et la FTI. L'idée est que la Ville de Lancy élabore un PLQ avec la FTI.

M. Bohnet est auditionné pour nous présenter le projet. Il nous confirme les paroles de M. Baertschi, par rapport aux intentions des marbriers qui souhaitent pouvoir retrouver un espace de travail si jamais des constructions venaient à être réalisées sur leur parcelle.

La parcelle se trouvant à l'entrée de la commune de Lancy, elle présente un certain intérêt.

M. Bohnet indique :

- que le projet prévoit de consacrer un rez-de-chaussée et un premier étage aux entreprises ayant besoin de moyens lourds.
- qu'une partie du premier étage de 650 m² serait accessible par des moyens plus légers, tels que des camionnettes. L'important est d'avoir des accès pour les camions et les camionnettes dans les zones industrielles. Ensuite, l'idée serait de créer des transitions avec le Pont-Butin et l'on pourrait y aménager un pôle de quartier, constitué de commerces, d'ateliers artisanaux et de restaurants.
- que l'on pourrait aussi aménager les étages avec divers équipements pour la commune. Les bâtiments se feraient face, parallèlement à la route du Pont-Butin, car de cette manière ils bénéficieraient d'un ensoleillement maximum.

M. Bohnet conclut en précisant que ce projet n'est qu'une première esquisse, mais qu'il faut encore l'étudier avec la FTI, qui s'est montrée intéressée par ce projet.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

A la question d'un commissaire qui demande à quoi correspondent les astérisques qui renvoient à « suggestions bâtiments futurs » sur le plan, et s'il serait envisageable de construire des logements sur ces emplacements. M. Bohnet répond par la négative. En effet, il ne s'agirait que de bâtiments qui resteraient dans la zone en question. Il désigne sur le plan un élément qui traverse le Pont-Butin au moyen d'une passerelle. La partie supérieure est quant à elle encore à définir. Il est important de prendre en compte les besoins des marbriers, qui ont besoin d'une parcelle pour ranger leur matériel. Dans la mesure où peu de parcelles de ce type existent dans la commune de Lancy, il serait intéressant d'utiliser celle-ci.

Il s'ensuit de nombreuses questions des commissaires sur l'accès piétons soit par la passerelle, soit par la partie se trouvant le long de la route, la mixité n'étant pas souhaitée avec une discothèque par la FTI.

A une autre question sur la disponibilité de tels locaux sur la commune, M. Baertschi répond qu'il n'existe pas d'espace qui ne soit pas utilisé et que, en ce qui concerne les locaux de plain-pied, la demande est importante.

Le Président rappelle alors que le rôle des communes est de mettre à disposition des terrains, sur lesquels les organismes privés se chargent ensuite de lancer des constructions. Il ajoute qu'il est très content de voir que les marbriers vont se déplacer, car ce problème perdure depuis quatre ans.

M. Bohnet confirme que pour le moment, les marbriers ont formulé une demande de renseignements, qui est en cours. Cela permettra de mieux définir le nouveau PLQ, compte tenu des besoins des marbriers et aussi du fleuriste.

Un commissaire rappelle que la commission avait déjà reçu un bureau d'architectes qui avait présenté un projet intitulé « cour des marbriers ». Il souhaite savoir si ce projet va être abandonné au profit du nouveau projet.

M. Bohnet lui répond que les deux projets ne sont pas incompatibles.

M. Baertschi revient sur l'intention de développer une place centrale sur cette zone où se trouvent déjà des marbriers ; l'important est qu'ils puissent rester sur place. Pour lui, il ne faut pas que la commune les laisse tomber, mais qu'elle les soutienne activement.

A la question de pouvoir déplacer l'arrêt de bus afin de créer un escalier et de permettre d'accéder directement au terrain de football, M. Bohnet confirme avoir étudié cette option ainsi qu'il serait judicieux de faire en sorte que les deux arrêts de bus se trouvent l'un en face de l'autre.

Le Président remercie M. Bohnet qui quitte la séance.

Il s'ensuit une courte discussion où deux commissaires soutiennent ce projet dans la mesure où ils mettent en avant l'aménagement d'activités artisanales.

En conclusion, le Président propose que la commission de l'aménagement soutienne ce projet à la condition qu'il se fasse en parallèle avec le règlement de la centralité du secteur des Marbriers.

c) Divers

=====

M. FONTAINE présente le sujet : le premier point « Divers » vient d'être développé par M. le Maire en communication du Conseil administratif, je le passe.

Séance ordinaire du 24 juin 2010***Travaux du tram***

Le Président nous certifie que les travaux du tram avancent bien. Toutefois, il souhaiterait que la commission se réunisse pour en discuter. Un commissaire aimerait avoir un compte rendu de l'avancement des travaux et avoir un retour concernant le projet de la place des Ormeaux attendant au projet du tram.

Projet Lancy-Sud

Une commissaire demande ce qu'il en est de Lancy-Sud, concernant le projet de la commission de la culture de construire une bibliothèque médiathèque, en partenariat avec Plan-les-Ouates. M. Baertschi lui répond que lors de la séance, des propositions ont été faites. Les propositions de la commission de la culture ont bien été relayées.

Le Président demande ce qu'il en est de la commission ad hoc. M. Baertschi répond que le mandat du Conseil municipal consistait jusqu'à présent en une commission ad hoc, composée de membres des six groupes. Ensuite, les différentes commissions reprenaient leur travail habituel. Il convient à présent de demander au Bureau s'il estime que le mandat a bien été réalisé ou pas. Le problème est que deux partis manquaient dans la commission ad hoc. Pour lui, il est certes important que les projets avancent, mais aussi que tous les partis soient représentés, surtout lorsque des décisions essentielles sont prises.

M. FAVRE : je souhaiterais ouvrir le débat sur le point précédent, le point Lancy-Pont-Butin, étude de faisabilité.

M. ALONSO : je mets au vote l'ouverture du débat sur ce point. Il est accepté.

M. FAVRE : c'est juste pour rafraîchir la mémoire des conseillers municipaux. A la fin de la dernière législature, nous avons voté une résolution pour qu'un concours d'architecture soit organisé pour l'aménagement de la centralité sur la place qu'on appelait Les Marbriers. Cela avait été demandé par tous les habitants du quartier du périmètre, etc.

Cela a été accepté, on a relancé en permanence le Conseiller administratif délégué, il a dit oui, c'est à l'Etat, mais il n'y a pas l'argent, etc. Je suis très content de voir qu'il y a de l'argent pour mandater un bureau d'architectes, pour l'aménagement d'un périmètre qui est très loin de ce qu'on avait demandé. Je vois avec plaisir que les marbriers, semble-t-il, vont accepter de se déplacer. Je relance le Conseil administratif pour qu'on revienne avec ce concours, puisqu'on a de l'argent vraisemblablement pour mandater des gens pour organiser ce concours et qu'on le fasse, qu'il se passe quelque chose dans ce périmètre. Le fait que ça évolue, que les gens ne soient pas oubliés, c'est une relance que l'on fait depuis 3 ans et demi. Je n'aimerais pas partir du Municipal avant qu'il ne se passe quelque chose.

9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 juin 2010 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO

a) Election du Président et de la Vice-Présidente
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. ANNEN et Mme CASUTT sont élus à l'unanimité respectivement Président et Vice-présidente.

Séance ordinaire du 24 juin 2010**b) Ecole de Tivoli - Travaux d'étanchéité - Crédit de construction (Fr. 108'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Renevey déclare qu'il y a des demandes et des plaintes de la part des parents et des enseignants concernant la cour de récréation supérieure de l'école de Tivoli qui peut devenir dangereuse en hiver en raison du revêtement existant qui est très glissant en cas de verglas.

M. Banderet du STC présente le projet.

Le préau se situe en partie sur la toiture du bassin de natation. Sa superficie totale est 1072 m². Il a été mis en service à la rentrée scolaire 1998 lors de l'agrandissement de l'école. Il a dès le début rencontré des problèmes de givre lors des chutes rapides de températures en hiver. Il est à relever que les autres préaux de cette école, étant en bitume, n'ont pas rencontré de problème similaire.

Les dalles deviennent glissantes, malgré l'usage de plusieurs produits antigel. Ce qui peut être vu comme un jeu par les enfants reste surtout très dangereux.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour résoudre ce problème et il s'avère que la seule option réalisable est le remplacement des dalles existantes par d'autres présentant un revêtement macro-rugueux.

Il est à noter qu'actuellement un certain nombre de dalles sont instables, les cales étant affaissées. Des réparations ponctuelles seront effectuées pour y remédier. Une fois le remplacement effectué, ces interventions ne seront donc plus nécessaires. L'étanchéité sera aussi vérifiée et si nécessaire revue.

Le coût total des travaux est de Fr. 107'900.--.

Il est prévu que ceux-ci débutent en juillet 2010 et se terminent 2 mois plus tard.

M. Renevey intervient et déclare que les dalles actuelles seront, récupérées, stockées et éventuellement réutilisées sur des sols sans vide en-dessous, lequel provoque le gel en hiver.

Discussion

La discussion se porte sur la garantie du fournisseur en cas d'échec de la mesure prise. M. Banderet répond que des négociations seront ouvertes si cela est nécessaire, mais il ne croit pas qu'il y aura de problème.

M. Gueritey explique que les nouvelles dalles ont suffisamment d'aspérités pour éviter justement des glissades. Un commissaire ajoute que ce type de revêtement est déjà utilisé ailleurs, et qu'il y a donc déjà une bonne connaissance de ce produit, propos confirmé par un autre.

Un commissaire demande si les essais sur les échantillons ont également été réalisés en hiver. M. Banderet acquiesce.

L'arrêté est accepté par 10 voix, à l'unanimité.

M. STUDER : Je suis intervenu lors de cette séance de commission au sujet du libellé de l'ordre du jour. S'agissant d'un arrêté, on nous demande de voter un crédit de construction pour des travaux d'étanchéité, alors qu'en aucun cas ce sont des travaux d'étanchéité mais de remplacement de dalles existantes. J'espère qu'à l'avenir les libellés seront beaucoup plus précis.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. ALONSO : Nous prenons note de votre remarque. Je mets au vote l'arrêté 9b).

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité par 32 oui (Voir Annexe).

c) Bâtiment administratif - Parking - Choix de la variante

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Renevey rappelle qu'il est nécessaire de formaliser la demande du Conseil municipal portant sur le parking. Il ajoute qu'il y aura deux arrêtés, l'un sur le bâtiment et l'autre sur le parking.

Ce sujet ayant été abordé lors de la séance de commission précédente, il n'y a pas eu de commentaires.

La deuxième variante du parking, entièrement souterrain, avec une seule rampe d'accès, et étendu à 60 places est acceptée par 8 voix.

M. ALONSO : Il s'agit d'un vote. Celles et ceux qui approuve le choix de cette variante.

Vote accepté à l'unanimité par 32 oui. (Voir annexe)

d) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Renevey indique qu'il a demandé au Bureau Amstein + Walther un tableau récapitulatif des dernières adjudications des bureaux d'études dans le cadre des travaux du génie civil de l'école du Sapay. Il ajoute avoir inséré dans le cahier des charges de la commune de Lancy les directives du DCTI « pour un choix responsable des matériaux de construction ».

Un commissaire demande s'il serait possible d'envisager le cube énergie pour la rénovation de la Virgule, une formule qui présente un certain nombre d'avantages écologiques.

Un commissaire voulait savoir qui va construire la 3ème étape du stade de Florimont, il lui est répondu que l'entreprise Batineg de Vézenaz a été mandatée. Un autre signale que Lancy Sport organise trois semaines de camp cet été. Il demande si les vestiaires provisoires seront prêts pour le mois de juillet. M. Renevey rappelle en l'occurrence que des vestiaires provisoires existent déjà. Et M. Gueritey signale que l'ouverture du chantier est prévue pour le 4 août.

Un commissaire se demande le coût de l'alimentation en eau totale des giratoires. M. Renevey répond que la plupart des giratoires possèdent des alimentations, ce qui évite des tuyaux au milieu de la route. Il remarque ne pas avoir de chiffres à ce propos avec lui.

Séance ordinaire du 24 juin 2010**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 juin 2010 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 14 juin 2010 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****Chemin des Mouilles- 2ème étape - Crédit d'investissement (Fr. 233'000.--)**

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Renevey déclare qu'il s'agit de compléter les travaux sur le chemin des Mouilles depuis le Vieux-Chemin-d'Onex jusqu'à la route de Chancy.

Pour rappel, le Conseil municipal a voté le 17 mars 2005 un crédit de Fr. 703'000.— pour la reconstruction des collecteurs et la reconstruction des chaussées sur ce secteur.

La commission accueille alors M. Dubois du STC qui nous présente le projet :

- Reconstruction du seuil de ralentissement au carrefour chemin des Mouilles – Vieux-Chemin-d'Onex. La hauteur du seuil sera abaissée à 12 cm.
- Prolongation sur Lancy du cheminement piétonnier existant sur la commune d'Onex. Celui-ci, réalisé avec un revêtement perméable se situe sur des parcelles privées où une servitude de passage existe. Une nouvelle clôture sera posée et une nouvelle haie sera plantée.
- Un coussin berlinois supplémentaire sera réalisé sur le haut du chemin des Mouilles.

L'aménagement du carrefour avec la route de Chancy sera réalisé dans le cadre du chantier du TCOB. Les places de parking, en zone bleue, le long du chemin des Mouilles, sont conservées.

M. Dubois explique par ailleurs que la couche de roulement va être posée puisque cela n'avait pas été fait dans le cadre des travaux en cours.

Une enquête publique sera tout prochainement mise en consultation, à propos de la création d'une zone 30, dans le périmètre des chemins de la Colline, des Mouilles et du Vieux-Chemin-d'Onex.

Le coût des travaux est de Fr. 233'000.--. Il est prévu que ceux-ci débutent en septembre pour finir à la fin de cette année.

Quelques points sont apparus lors de la discussion :

Les passages pour piétons. Il s'agit d'une zone 30. Par conséquent, aucun passage pour piétons n'est autorisé. Seule exception un passage au chemin de la Colline puisque c'est un itinéraire emprunté par les enfants qui se rendent à l'école.

Le totem au début du chemin des Mouilles. Il s'agit d'un panneau zone 30 avec l'inscription de la commune.

Un commissaire remet en cause la présence de deux pavés berlinois sur le chemin des Mouilles. Il lui est répondu que celui qui est au milieu du chemin des Mouilles existe déjà. Le nouveau est à l'entrée de la zone 30.

Un commissaire trouve exagéré le coût de la haie le long du chemin piétonnier.

Un commissaire suggère de mettre ce chemin en « bordiers autorisés » : M. Renevey déclare alors qu'il est possible de formuler une demande à la DGM. Il espère cependant que les mesures prises permettront de limiter le trafic.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

Dans un premier vote, la suppression d'un seuil a été refusée par 8 voix contre 1.

Puis l'arrêté est accepté par 8 voix. Et il y a eu 2 abstentions.

M. MATHIEU présente le sujet : Ce crédit d'investissement concerne le réaménagement du chemin des Mouilles avec ralentisseur et arborisation. L'embouchure du Vieux-Chemin-d'Onex est également concerné.

Suite à une question, M. Gueritey détaille, à la satisfaction du demandeur, l'arborisation et le type de clôture de ce projet. M. Lance souligne que ce crédit est nécessaire car il ne reste que Fr. 84'000.-- d'un crédit de Fr. 703'000.-- voté en 2005 (première étape).

Notons encore que la taxe d'équipement pourrait financer une petite partie de ce crédit et que la dernière partie du chemin des Mouilles, côté route de Chancy, sera remise en état par le chantier du tram.

Ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. PERRENOUD : Le groupe UDC fera deux propositions pour ce projet.

En effet, vu la modification prochaine de l'aménagement de la zone, l'extension du quartier Pré-Longet-Mouilles, nous ne comprenons pas l'utilité de ces travaux avant la construction des nouveaux bâtiments.

Pourquoi y a-t-il autant d'intérêts à soulager la commune d'Onex à participer aux travaux ? Lors du dernier Conseil, les socialistes nous présentaient un bus reliant Onex à Lancy. Cette fois, emmenés par leur leader, ils veulent refaire un chemin qui sera dans quelque temps nouvellement délimité par deux communes, Onex et Lancy, d'où la répartition possible des charges. L'enrobé et les ralentisseurs seront détruits par le flux des camions alimentant le chantier.

Dès lors, nous ne comprenons pas pourquoi les partisans du MCG veulent refaire des coussins berlinois afin d'éviter toute récupération de ce chemin par les frontaliers. On vous propose que dans un premier temps uniquement les travaux concernant le prolongement du cheminement piétonnier et que dans un deuxième temps la réfection du chemin se fasse après la construction des nouveaux bâtiments.

Nous vous invitons à accepter notre proposition.

M. PAGE : Etant partie prenante au dossier, en tant que Président de l'Association des Mouilles, qui englobe le secteur chemin des Mouilles/Vieux-Chemin-d'Onex et chemin de l'Ancien-Puits, je m'abstiendrai sur ce vote.

Cependant, je saisis l'occasion pour vous dire que je déplore que l'Association des Mouilles n'ait pas été mise au courant des différentes étapes sur des projets de changements prévus dans ce quartier, alors que le Conseil administratif, même à l'époque de M. Pascal Chobaz, était au courant de notre existence à la suite d'échange de courriers.

En effet, l'un des propriétaires dont le cheminement piétonnier doit passer par sa parcelle privée, a écrit un courrier en janvier 2007 au Conseil administratif afin de discuter sur des points importants et à éclaircir pour arriver à un accord. Malheureusement, il n'a jamais reçu la moindre réponse, malgré les rappels.

Il m'a fait savoir que tant que ses questions ne trouveront pas de réponses satisfaisantes, il ne bougera pas. Par conséquent, j'espère que le Conseiller administratif en charge de ce dossier se mettra en contact avec l'Association des Mouilles, dont les deux propriétaires font partie, afin que tous les partenaires trouvent satisfaction et que les travaux puissent se dérouler sans le moindre problème.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

En conclusion, je souhaite qu'à l'avenir, les différentes associations de quartier soient mieux prises en compte au niveau de la communication sur l'aménagement du quartier qu'elles représentent.

Mme CASUTT : J'ai deux remarques. Une sur la proposition de l'UDC. Ce chemin est dans un état pitoyable, je pense que d'ici que les aménagements d'immeubles se fassent, de l'eau va encore couler sous les ponts. Toutes les parcelles ne sont pas vendues aux promoteurs et d'ici que cela se fasse, le bitume sera déjà usé.

Maintenant je m'opposerai au projet parce que je trouve que mettre deux coussins berlinois plus une borne qui, de toute façon, rétrécit la route sur 200 mètres, c'est de l'exagération. Et dorénavant, chaque fois que vous ferez de la surenchère de coussins berlinois ou de gendarmes couchés, je vais systématiquement m'opposer, car cela devient insupportable.

M. VITALI : Juste une remarque concernant les coussins berlinois. Je vais aller dans le sens de Mme Casutt. Il est vrai qu'on en voit un peu partout, c'est très bien pour ralentir et faire du bruit pour les camionnettes le matin. Par contre, ce n'est pas très utile pour tout ce qui est scooters ou petits moteurs, motos à petite cylindrée, qui peuvent passer à côté, et on a beaucoup de sociétés qui vendent des pizzas.

Donc, ce serait bien que l'on fasse quelque chose sur toute la rue, et c'est ma proposition. Mais ces carrés ne sont pas très utiles et les vélos peuvent passer dessus à la vitesse où ils vont.

M. MATHIEU : J'aurai les mêmes arguments, je ne suis pas d'accord avec M. Perrenoud et Mme Casutt. C'est quoi au fond ce chemin ? C'est un chemin pour les gens qui habitent autour, c'est un chemin pour la tranquillité. Ce n'est ni une autoroute ni un chemin de traverse pour que les gens puissent contourner le Pont Butin. Donc bravo aux deux coussins berlinois, cela évite que les gens passent par le chemin de la Colline.

A quoi va servir ce chemin ? Il va, j'espère, servir aux enfants qui habitent les immeubles pour aller à l'école de la Caroline, parce que s'ils ne passent pas par là, ils vont passer au milieu du parc et il va y avoir beaucoup de problèmes pour les gens qui habitent à proximité.

Donc bravo de le faire assez vite pour que les enfants puissent aller en sécurité à l'école de la Caroline.

Et dernièrement, en ce qui concerne le chantier, on sait très bien que c'est dans relativement longtemps, mais on sait aussi très bien qu'une imprimerie qu'on aime bien, qui est juste à l'angle, va tomber, donc les camions pourraient directement rentrer depuis la route de Chancy.

M. ZEHFUS : Je reprends d'abord les remarques de M. Mathieu. Ce chemin, même s'il ne fait que 200 mètres, ne sert pas à contourner le Pont-Butin, il sert à beaucoup de gens d'Onex d'éviter la descente de la route du Pont-Butin pour éviter les feux et passer par le chemin des Mouilles-chemin de la Colline et route du Grand-Lancy.

On a parlé de deux coussins berlinois, un des coussins berlinois qui existe actuellement est exactement devant le restaurant. Ce restaurant, j'ai regardé tout à l'heure, a quatre places de parc pour tout son commerce. Ce qui veut dire que régulièrement, même continuellement, il y a toujours une voiture garée sur ce coussin berlinois. Alors à quoi sert-il ? Les voitures sont obligées de passer par l'autre côté. Donc, aménager encore des coussins berlinois quand on ne respecte pas les procédures d'interdiction de parker, cela ne sert à rien, tout le monde va s'y mettre. Déjà, des gens se parquent tout le long du chemin et j'ai très peu vu de contrôles de la part de gens qui sont habilités à le faire.

M. RENEVEY : Tout d'abord, comme cela a été relevé par plusieurs Conseillers municipaux, effectivement il y a un projet dans le périmètre sur Onex. Mais il ne faut pas oublier que le temps que le PLQ soit voté, le temps qu'il y ait le changement de frontière, les choses peuvent encore prendre beaucoup de temps, qu'il n'est d'ailleurs pas illusoire de passer par la route de Chancy pour construire ce périmètre. Donc, nous

Séance ordinaire du 24 juin 2010

n'avons évidemment aucune assurance que le chantier se fasse soit sur le chemin des Mouilles, soit sur la route de Chancy, mais il est évidemment plus logique de passer par la route de Chancy pour faire des travaux importants.

Par rapport à l'intervention de M. Page, comme je le lui ai dit au téléphone l'autre jour, je me tiens à disposition de l'association afin de discuter cet été et d'expliquer quelle est la situation. Si d'aventure on devait faire une ou deux toutes petites modifications, je pense que cela reste toujours possible. Mais n'oublions pas qu'il est difficile de pouvoir associer toutes les associations, tous les propriétaires à tous les travaux de réfection. Vous comprenez aussi aisément que si l'on veut faire avancer les chantiers qui semblent importants, nous ne pouvons pas consulter tout le monde.

Une intervention aussi sur les coussins berlinois. A l'heure actuelle, c'est la seule véritable mesure qui permette de diminuer la vitesse dans les quartiers et de dissuader le trafic de transit. Régulièrement, nous avons des demandes de riverains dans les zones 30 qui se plaignent du trafic et surtout de la vitesse excessive. Nous faisons souvent des contrôles de vitesse et lorsque ceux-ci montrent qu'il y a effectivement une vitesse excessive, encore une fois la seule solution qui véritablement fait diminuer la vitesse, ce sont les coussins berlinois. Et pourquoi des coussins berlinois plutôt que des gendarmes couchés, c'est parce que c'est effectivement moins problématique pour les vélos qui peuvent passer directement sans être chahutés à tout bout de champ avec les gendarmes couchés.

Et pour tous les partis qui parlent toujours d'un monde idéal où il faudrait attendre que tout soit fait pour que les cheminements se terminent, c'est toujours la même réponse : il est clair que si on attend toujours que tout soit ficelé on ne ferait jamais rien. Je me permets de vous rappeler que les procédures sont longues, que c'est un cheminement qui, comme l'a dit Mme Casutt, est en très mauvais état, qu'on améliore le cheminement, qu'on améliore aussi les nuisances phoniques par des nouveaux revêtements, qu'on améliore aussi le cheminement piétonnier par un cheminement plus sûr. Pour toutes ces raisons, pour le trafic de transit également, il semble nécessaire de procéder à ces travaux rapidement et ne pas attendre un hypothétique quartier qui pourrait se réaliser dans les dix prochaines années.

M. PERRENOUD : J'ai deux propositions à faire : la première est la continuation du chemin piétonnier entre Onex et Lancy et la deuxième est d'attendre la construction du nouveau quartier pour refaire ce chemin à neuf et si possible avec la participation de la Ville d'Onex.

M. STUDER : Une remarque pour bien comprendre si l'on parle du début, du milieu ou de la fin des travaux de construction des nouveaux bâtiments.

M. RENEVEY : J'aimerais ajouter que peu importe le changement de territoire, le chemin reste de toute manière un chemin communal, quoi qu'il arrive.

M. PERRENOUD : J'ai une troisième proposition, c'est de renvoyer en commission. Ce serait plus simple. On va commencer par voter la troisième proposition.

M. ALONSO : je mets au vote cette dernière proposition. Celles et ceux qui sont d'accord de renvoyer cet objet en commission veuillent bien lever la main.

La proposition de renvoi en commission est refusée par 24 non, 6 oui et 2 abstentions.

M. MATHIEU : il n'y a qu'une seule proposition : c'est de faire la partie du Vieux-Chemin-d'Onex, puis différer la partie du chemin des Mouilles.

M. PERRENOUD : si on met les deux propositions ensemble, c'est clair que cela n'en fera qu'une... !

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. FAVRE : Il y a quinze jours, on a inauguré l'EMS des Mouilles. J'ai ici un plan localisé de quartier qui date de 1983. Cela fait 27 ans, donc cela vaut la peine de le voter ce soir.

M. ALONSO : nous allons voter la première proposition, à savoir la continuation du chemin piétonnier.

Cette proposition est refusée par 15 non, 7 oui, 8 abstentions.

M. ALONSO : je mets au vote la deuxième proposition, à savoir d'attendre la fin du chantier pour effectuer ces travaux.

Cette proposition est refusée par 22 non, 8 abstentions.

M. ALONSO : Je mets au vote l'arrêté 10).

L'arrêté 10) est accepté par 26 oui, 4 non, 2 abstentions (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 14 juin 2010 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées
=====

M. MATHIEU présente le sujet : Cette Fondation, comme son nom l'indique, a pour but d'entretenir, gérer voire construire des immeubles pour personnes âgées et de, ensuite, les louer à l'association gérant les résidences lancéennes.

Les comptes 2009 de la Fondation ont été profondément changés par rapport à 2008 avec la construction de l'EMS des Mouilles. Tout au long du chantier, les membres du comité ont été particulièrement attentifs, ce qui a permis de limiter les coûts.

Grâce à tout le travail fourni, la situation de la Fondation est saine, le bénéfice 2009 s'élève à Fr. 151'000.— par rapport au budget.

Les membres de la commission remercient M. Föllmi et son comité pour cet excellent résultat.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité, un commissaire, membre de la Fondation, ne participant pas au vote.

M. LINGG : juste pour vous dire qu'étant membre du Conseil de cette Fondation, je vais m'abstenir sur ce vote et il en sera de même pour le point suivant, étant membre de l'association.

Vote accepté par 31 oui, 1 abstention.

Séance ordinaire du 24 juin 2010**b) Examen des comptes de l'Association EMS Résidence de la Vendée**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Sur ce sujet, la commission reçoit M. Föllmi et M. Beausoleil, Directeur.

Les comptes 2009 ne concernent que la Vendée. Négocié dans l'urgence, le contrat de prestations avec l'Etat a donné du fil à retordre. Des changements au niveau du statut du personnel et des informations arrivant au compte-gouttes ont fait craindre pour la santé financière de l'association. Mais grâce à une bonne gestion, tout est entré dans l'ordre, l'association bouclant avec un bénéfice de Fr. 2062.80. Selon le contrat de prestations, 75% de ce bénéfice doit être restitué à l'Etat. Le bénéfice réel est donc de Fr. 515.70.

Les comptes de l'association étant sains, la commission s'attarde sur les changements d'organisation liés à l'arrivée d'un second site.

Si en 2009 seul l'EMS de la Vendée était fonctionnel, dès 2010 l'association regroupe deux EMS communaux, Vendée et Mouilles.

Ces deux institutions autonomes ont une direction et une administration unique. Une organisation spécifique en ce qui concerne les soins et l'hôtellerie a été mise sur pied dans chaque établissement. Une modification statutaire a aussi eu lieu, l'association EMS Résidence La Vendée étant renommée Association des EMS de Lancy.

Si le contrat de prestations 2009 avait posé bien des soucis, celui de 2010-2013 a été négocié dans la quiétude. Etalé sur 4 ans, il permettra un pilotage plus serein, une année excédentaire pouvant compenser une année déficitaire.

Les commissaires apprennent encore que systématiquement des synergies (achats, buanderies, fournitures, repas) sont recherchées pour les deux établissements.

Suite aux félicitations pour l'inauguration de l'EMS des Mouilles, M. Beausoleil, Directeur, développe sa vision de l'EMS moderne. M. Föllmi relève la prise de position de notre Conseil concernant le PASS qui est en veilleuse mais qui peut resurgir à tout moment. La commission exprime ses chaleureux remerciements à l'association des EMS de Lancy. Les comptes sont acceptés à l'unanimité, un commissaire, membre de l'association, ne participant pas au vote.

M. SABEV : Je n'ai pas compris pour quelle raison le prix de pension a passé de Fr. 297.-- à Fr. 212.-- pour la Vendée, et à Fr. 248.-- pour les Mouilles.

Vote accepté par 30 oui, 2 abstentions.

c) Nomination des représentants des groupes UDC et Verts au Conseil de la Fondation communale immobilière de Lancy

=====

M. MATHIEU présente le sujet : En remplacement de MM. Lussi et Studer, Mme Florey Bardet et M. Mathieu sont élus par applaudissements.

Vote accepté à l'unanimité par 32 oui.

Séance ordinaire du 24 juin 2010**d) Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Je n'ai pas de « Divers ».

**12. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 7 juin 2010 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Audition d'un responsable de la société Deltapro**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : La commission a entendu le gérant associé de Deltapro, venu expliquer le travail de surveillance et de maintien de l'ordre assuré par des patrouilles de deux agents à travers la commune, en complémentarité avec le travail des agents de police municipaux, de la gendarmerie, des patrouilles intercommunales (à savoir les parcs, écoles, stades de foot, points de récupération, salles municipales, pataugeoires et parkings) ou encore des TSHM.

Pour les parcs, le mandat concerne la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2010 de minuit à 3h00 du matin et pour les autres lieux toute l'année de 23h00 à 4h00 du matin.

Il nous est fait un recensement des divers lieux, de la description des groupes les fréquentant de manière privilégiée et des problèmes rencontrés. Afin d'éviter un inventaire à la Prévert, je vous en relate l'essentiel, à savoir que les difficultés principales concernent le vandalisme (surtout constaté au parc Louis-Bertrand, aux écoles des Palettes, d'En Sauvy et de la Caroline, ainsi qu'au square des Rambossons), les gros attroupements de grands adolescents ou de jeunes adultes - surtout lorsqu'ils sont intoxiqués - et le bruit généré par les fêtards lorsqu'ils quittent des lieux de fête communaux sans égards pour le voisinage.

La présence d'une surveillance régulière a manifestement conduit à une réduction générale des nuisances, que ce soit dans les parcs, les parkings ou les préaux. Rappelons aussi ici la fermeture du parking souterrain des Rambossons, lieu où un agent est également présent toute la nuit pour prévenir des rassemblements, ce qui a ramené le calme.

L'efficacité du dialogue est toutefois soulignée, les évacuations se déroulent presque toujours dans le calme et l'usage de la force (via des effectifs plus importants, voire une demande de renfort policier) ne s'étant fait qu'exceptionnellement. Lors de la discussion qui a suivi, il a été remarqué que les agents de Deltapro participent aux réunions mensuelles des divers acteurs de la sécurité lancéenne et que, de manière générale, il existe une excellente collaboration entre ces derniers. Cette collaboration est également soulignée par M. Scaglioni, qui atteste lui aussi d'une situation qui est marquée par une recrudescence des problèmes de vandalisme et de l'agressivité verbale, mais qui n'a vraiment rien de dramatique.

b) Renouvellement du système de vidéosurveillance à la piscine de Lancy

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : La piscine ayant un système de vidéosurveillance devenant obsolète, il est prévu de le réhabiliter et de l'inclure à la demande globale adressée au Service de surveillance des communes puis au Conseil d'Etat. Le nouveau système prévoit 6 caméras, une qui surveille l'automate, une les portillons d'entrée (comme c'est déjà le cas actuellement) et les quatre autres destinées à la surveillance des casiers après que les vestiaires auront été rénovés, M. Troxler ayant signalé des vols organisés. Le visionnement des bandes sera soumis au règlement communal pour l'utilisation des caméras.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

La discussion souligne l'adéquation de la demande, qui correspond à un besoin réel. La demande est acceptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

Vote accepté par 31 oui, 1 abstention.

c) Point sur l'engagement des candidats à la formation APM

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet :

Comme vous le savez, notre commune a mis beaucoup d'énergie depuis l'an dernier à recruter de nouveaux agents de police municipale. En début d'année, au terme d'une série d'entretiens et d'exams, il s'est avéré que cinq candidats avaient les pré-requis pour débiter leur formation APM au 1^{er} septembre, mais deux personnes ont fini par privilégier un engagement à Vernier, au motif de conditions salariales légèrement plus avantageuses – il faut savoir que les rémunérations des APM sont variables d'une commune à l'autre. Notre Conseiller administratif en charge de la sécurité a fait part de son courroux à son homologue verniolan, mais, ainsi que cela a déjà été évoqué dans cette commission, la question de la valorisation de cette fonction est cruciale, surtout que la profession a considérablement évolué ces dernières années. Outre un travail de fond actuellement mené au niveau de l'échelle des traitements des employés de la commune, mais qui prendra du temps, il est envisagé de pouvoir dans l'intervalle attribuer des indemnités, notamment pour inconvénients de service. La commission a globalement donné un écho positif à cette proposition. En ce qui concerne le recrutement, il est suggéré de recourir à une annonce dans Le Lancéen.

d) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Notre Conseiller administratif souligne le succès de la journée portes ouvertes à la Maison de la Sécurité, qui a rencontré un franc succès auprès de la population.

**13. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 9 juin 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN****Crèche Eve Domino - Agrandissement de la capacité d'accueil**

=====

M. COULIN présente le sujet : Le magistrat délégué rappelle qu'il y a un an, l'extension de la crèche avait été acceptée mais les choses ne s'étaient pas faites. Il a reçu un dossier, deux jours avant la séance, et le transmet le soir-même aux commissaires. Le budget devra être affiné et présenté aux finances.

Les locaux étant toujours disponibles, le propriétaire les a proposés à EVE-Domino. Le Comité souhaite s'adjoindre les services d'un architecte pour ce projet d'extension de 80 à 120 places qui nécessitera d'ailleurs une importante réorganisation afin de conserver une dimension humaine.

Un budget conséquent est présenté (près du double du précédent projet) et ce malgré que le propriétaire mettrait à disposition gracieusement les locaux jusqu'à la fin de l'année. Quelques discussions s'engagent sur la pertinence d'une pataugeoire et la surface dévolue aux différentes « activités » de la crèche, l'extension ou la création d'une nouvelle entité, le budget présenté et les implications futures. Les inquiétudes portent

Séance ordinaire du 24 juin 2010

principalement sur les risques d'un engagement de l'institution dont elle ne saurait se dégager sans difficultés en cas de refus.

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal aura à se prononcer après présentation d'un budget détaillé à la commission des finances.

Le principe de l'agrandissement de la crèche est accepté par 6 oui et 3 abstentions.

**14. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 14 juin 2010 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

Crèche Eve Domino - Agrandissement de la capacité d'accueil
=====

M. MATHIEU présente le sujet : Suite à la commission sociale, le Conseil administratif a décidé de reporter ce point en septembre. Cette décision semble sage à toute la commission.

Pour information, la commission apprend que les subventions fédérales ne fonctionnent plus pour des agrandissements.

Plusieurs commissaires insistent : il faut informer l'EVE Domino qu'elle ne peut engager d'argent sans un crédit chiffré, voté par notre Conseil municipal.

Les commissaires reçoivent le document de travail de l'association EVE Domino.

La commission est d'avis de ne faire qu'une information en plénière et ne vote pas à ce sujet.

**15. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -
Séance du 31 mai 2010 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

a) Ajustement des jetons de présence des Conseillers municipaux dès le 1er janvier 2011
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Il est indiqué que ce sujet est discuté tous les 4 ans et que les commissaires ont reçu une liste comparative des sommes versées dans d'autres communes.

Le Président estime que pour être cohérent vis-à-vis d'économies demandées à tous, le statu quo serait raisonnable.

Un commissaire préférerait une rémunération à l'heure vis-à-vis des commissaires qui participent à de longues séances et demande si l'association des communes genevoises ne devrait pas statuer sur ces jetons.

Il lui est répondu que selon la loi sur l'administration des communes, c'est au Conseil municipal de délibérer.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

Plusieurs commissaires pensent qu'une rémunération par séance est un bon système et un vote est fait en ce sens.

Un commissaire propose une augmentation de Fr. 10.— par séance et par rapport, soit :

- Fr. 100.— par séance
- Fr. 170.— par séance pour les présidents
- Fr. 170.— pour les rapporteurs
- Fr. 270.— pour le rapporteur du budget et des comptes
- Fr. 1'000.— d'indemnité au président du Conseil municipal

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. ANNEN : j'aimerais juste ajouter, par rapport au poste du rapport du budget qu'il s'agit bien du rapport final du budget et des comptes et non de rapports intermédiaires. C'est le rapport final qui sera rémunéré à Fr. 270.--.

Vote accepté par 28 oui, 1 non, 3 abstentions.

b) Point sur le nouveau bâtiment administratif

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Lance propose de définir un planning pour ce bâtiment et une prise de position quand au parking à prévoir en sous-sol.

Une des variantes présentées avec 60 places en sous-sol a fait la quasi unanimité à la commission des travaux. Ceci a permis au service des travaux de lancer les études incluant les bureaux d'ingénieurs en électricité, chauffage et ventilation.

Un budget devrait être présenté le 16 septembre 2010 sous forme de crédit d'étude pour un vote le 30 septembre 2010. Le travail est estimé à un an pour la présentation d'un crédit de construction, certainement sous un appel d'offre AIMP, soit un délai de trois à trois ans et demi pour cette réalisation.

Il est relevé qu'un problème de locaux sera à résoudre pour les futurs agents municipaux et le bâtiment Rapin sera transformé en parallèle avec la nouvelle construction.

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Suite à la demande d'un commissaire, il est confirmé qu'un numéro « Spécial élections » du Lancéen sera prévu pour février 2011.

M. Lance demande aux Conseillers municipaux de s'adresser au Conseil administratif et pas au personnel de l'administration en direct !

Il ajoute que la cave a été retrouvée dans un état lamentable, toutes lumières allumées, à l'issue du dernier Conseil municipal.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. ALONSO : J'aimerais ici rappeler que nous allons exceptionnellement finir aujourd'hui à 22h00, étant donné l'invitation de M. Bonfanti pour fêter son mariage. Je passerai donc à 21h45 directement aux propositions individuelles et questions du public.

**16. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 9 juin 2010 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN****a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

M. COULIN présente le sujet : Mme Martine Casutt est élue à la présidence et M. Alain Eretzian à la vice-présidence.

b) Audition des centres de loisirs - Centre Marignac - Villa Tacchini - Terrain d'aventures de Lancy-Voirets - Terrain d'aventures du Petit-lancy - Locaux autogérés - Travailleurs sociaux hors murs

=====

M. COULIN présente le sujet :

Locaux en gestion accompagnée : Lancy bénéficie de deux programmes de travail social hors murs et met 14 locaux à disposition de plus de 80 jeunes. Les activités sont variées : anniversaires, musique, atelier photo, sports de combat, etc. Il est rappelé qu'à la suite de l'incendie d'un local, des mesures ont été prises afin de supprimer les matériaux inflammables et de responsabiliser les utilisateurs.

Un travailleur social hors murs intervient pour préciser qu'il souhaiterait pouvoir s'exprimer plus en détail sur le travail des TSHM, ce qui devrait se faire lors d'une future commission.

Terrain d'aventures du Petit-Lancy : La fréquentation est très bonne, le nombre de jeunes enfants (moins de 10 ans) a augmenté et le terrain d'aventures a meilleure façon depuis que la mairie a octroyé deux heures de ménage hebdomadaire. Toutefois, un rafraîchissement des bâtiments serait souhaitable. La bonne humeur est de mise, d'autant plus que les groupes qui ont causé des troubles se sont dispersés. Des repas sont organisés permettant aux jeunes de participer à leur élaboration. Les fêtes telles que « le Bonhomme hiver » ont toujours du succès (pour autant que la météo soit au rendez-vous...).

Terrain d'aventures Lancy-Voirets : Le nombre d'enfants inscrits a plus que doublé, témoignant de la bonne forme des activités et de l'efficacité de la mutation engagée l'an dernier. Les activités nombreuses et variées remportent un franc succès. La course de caisse à savon sera rééditée dès l'année prochaine. Il est difficile de répondre à toutes les demandes, en particulier pour les repas de midi, sachant que sans compter l'augmentation de la fréquentation, la FASE rogne le taux d'activité des animateurs à chaque remplacement. Des projets de réaménagement, d'isolation et d'agrandissement sont à l'étude.

Villa Tacchini : Il est rappelé qu'à la villa, l'accent est mis sur la prévention en matière d'alcool et de drogue et le conseil à l'orientation professionnelle. Les activités sont variées : improvisation théâtrale, soirées, anniversaires, concerts. Le pavillon va d'ailleurs être prochainement restauré afin de faire face à la demande dans les meilleures conditions possibles. L'équipe d'animation espère ne pas avoir à supprimer des activités mais réussir à les organiser provisoirement dans d'autres lieux. La villa propose des petits jobs avec contrats et participe à des projets collectifs.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

Centre Marignac : Il est relevé l'importante fréquentation du centre en période de vacances scolaires et sa situation centrale, à proximité de toutes les écoles de la commune. Les divers ateliers remportent également un franc succès. La principale préoccupation, en dehors de déprédations, reste les cas de violence physique et de menaces armées (!) à l'encontre des animateurs, ce qui est inacceptable. Ces événements ont entraîné la fermeture de la Maison Civiq. Le comité souhaiterait engager un agent de maintenance afin de décharger les animateurs de la partie technique, en particulier en ce qui concerne la cave dont la gestion du planning a été reprise (peut-être provisoirement) par la commune. Pour finir, il est à noter que les comptes sont sains et l'année prochaine, le centre fêtera ses 40 ans.

c) Divers

=====

M. COULIN présente le sujet : La non collaboration de Perly et de Bardonnex avec les TSHM de la région Aire est soulignée et cela est regrettable.

Il a été relevé que malgré un essoufflement visible du pouvoir associatif l'an dernier, un renouvellement des membres actifs a permis un nouveau départ.

Le Conseiller administratif délégué, siégeant au Conseil de Fondation de la FASE, souligne que si 98% du budget de ladite Fondation est consacré aux salaires, il est difficile de faire face à la demande et d'augmenter les heures de travail sans réduire les salaires. Mais c'est une option rarement envisagée... Ainsi, il est difficile de répondre aux attentes des centres en matière de personnel. Un projet institutionnel est toutefois à l'étude afin de, notamment, modifier la gouvernance de la FASE. Il relève que la collaboration spontanée des TSHM avec les centres est une très bonne chose.

**17. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance du 17 mai 2010 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****Projet de bibliothèque-multimédia de Lancy-Sud - Détermination des lignes directrices**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : La Présidente indique qu'une bibliothèque se doit d'être un espace public qui participe à l'animation d'un quartier et qui favorise le lien social. Pour ce faire, il est important d'y trouver un très grand choix de livres et de publications.

Les utilisateurs doivent s'y sentir bien. Certains ont le temps de chercher, de « fouiner », tandis que d'autres doivent pouvoir accéder rapidement aux informations recherchées. Ce qui veut dire que le ou la bibliothécaire doit se montrer disponible et bien connaître le matériel mis à disposition afin de répondre aux attentes des utilisateurs.

Elle précise également que le but de cette séance est de fixer les lignes directrices de la future bibliothèque.

A ce propos, M. Lance ajoute qu'il a préparé sur la base des procès-verbaux des commissions précédentes un document qui définit un certain nombre de points précis sur les souhaits de la Commission comme la surface, l'accessibilité, l'attractivité du lieu, etc.

Une commissaire rappelle que la Commission avait demandé d'étudier la possibilité de construire une bibliothèque de 1000 m² et non 700 m² comme proposé dans le projet initial et demande ce qu'il est advenu de cette proposition.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. Lance répond qu'il a bien transmis la demande de la Commission et que cet élément sera intégré dans le projet final. Par contre, il informe qu'il sera difficile de tenir compte de la remarque de Mme Andrey concernant l'accès voiture devant le bâtiment tel que prévu.

La Présidente revient sur les principes généraux à déterminer lors de cette séance :

- 1) La bibliothèque doit être visible de l'extérieur, c'est pour cette raison que les façades doivent être vitrées. Cet élément doit donner l'envie à la population d'y entrer. La Commission est d'accord sur ce point.
- 2) La bibliothèque doit être construite d'un seul niveau, si deux niveaux, prévoir des ascenseurs.

Ce point a suscité quelques remarques de la part des commissaires. Tous sont d'accord qu'il faut que le bâtiment soit construit si possible de plain pied, l'accès public et le bureau devant se trouver sur un seul et même niveau pour éviter toute manutention inutile et aussi pour améliorer la surveillance des lieux ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le point 2 est formulé comme suit :

- 2) La bibliothèque doit être construite sur un seul niveau au rez-de-chaussée (sans seuils). Seules la réserve et les locaux techniques peuvent se trouver sur un étage inférieur, mais accessible par des chariots et un monte-charge.

Pour tenir compte des personnes à mobilité réduite, le point 3 est formulé ainsi :

- 3) Accès aisé pour les personnes à mobilité réduite.

Un commissaire souhaite des places d'accès direct pour handicapés et les livraisons notamment pour des problèmes liés à la météo, le papier et l'eau ne faisant généralement pas bon ménage. Pour le reste et de manière plus générale, il doit y avoir des places de parking pour les voitures mais également pour les vélos.

L'ensemble des commissaires sont d'accord sur ces remarques.

En conclusion, le point 4 est formulé ainsi :

- 4) Prévoir des places de parking pour les usagers ainsi que des places directes pour les livraisons et les personnes à mobilité réduite.

Point 5 : Prévoir des installations sanitaires accessibles au public et aménagées pour les personnes à mobilité réduite.

Deux remarques sur ce point : Il faut prévoir des sanitaires en suffisance vu la grandeur prévue du bâtiment, il faut également envisager de la place pour une table à langer pour les parents venant avec des enfants en bas âge.

Tenant compte de ces remarques, le point 5 est formulé comme suit :

- 5) Prévoir des installations sanitaires (avec table à langer) accessibles au public en suffisance et aménagées pour les personnes à mobilité réduite.

Point 6 : Un lieu attractif à l'architecture esthétique.

Après discussion, il est décidé de ne pas modifier ce point afin de laisser une plus grande liberté aux architectes sur cette question.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

La Présidente revient sur les questions liées aux espaces modulables.

Après un bref débat, la Commission est d'accord sur le fait que la notion d'espace doit apparaître clairement ceci afin de laisser une plus grande souplesse d'agencement du lieu. De même qu'une majorité est d'accord que si un endroit spécifique doit être établi pour la lecture des contes pour enfants, ce dernier doit toutefois être intégré dans la bibliothèque et non pas dans un lieu différent d'où l'importance d'intégrer cette notion.

Concernant les questions liées à l'acoustique, M. Lance indique qu'une étude spécifique liée à ces questions se fera dans le cadre du crédit d'étude.

La Présidente passe ensuite aux questions liées à la répartition de l'espace. Il est décidé de maintenir les notions de vidéothèque et de cd-thèque mais d'y ajouter les notions « d'éléments auditifs, audio et vidéo ». Un espace sera également dédié à l'internet.

Pour conclure, M. Lance explique que la Commission de la culture de Plan-les-Ouates effectue la même démarche afin que Lancy et Plan-les-Ouates se mettent d'accord sur les questions abordées aujourd'hui. A ce propos, la Présidente informe qu'une séance commune entre Lancy et Plan-les-Ouates sera agendée en septembre.

**18. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 21 avril 2010 -
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**

Point reporté.

**19. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 11 mai 2010 -
Rapporteur : M. John LINGG**

Point reporté

* * *

M. BAERTSCHI : J'aimerais dire au revoir à deux éminents Conseillers municipaux, et il est de tradition que le Maire se charge de ces quelques mots que bien volontiers je prononce d'abord pour vous, M. Augsburgers.

Vous siégez au Conseil municipal – on ose le dire – depuis 10 ans, et l'énumération des commissions dans lesquelles vous avez siégé serait trop longue. Mais il y en a bien une que je remarque, c'est celle où vous n'avez jamais siégé, celle de la Culture. Cela n'étonnera évidemment personne, sachant que si M. Augsburgers aime bien chanter, il n'aime guère danser. Et je regrette que vous n'ayez pas eu l'occasion durant ces 10 ans d'aller faire un tour à la Culture, quitte à en ressortir très rapidement. Néanmoins vous avez été à l'Administration et à l'Information quasiment tout le long hormis quelques années ; à l'Aménagement au début, aux Finances aussi ; à la commission de Florimont, bien entendu, là vous avez été fidèle ; un petit tour au Bureau ; 4 ans aux Affaires sociales et 3 ans aux Travaux et Constructions.

Si je peux m'exprimer, évidemment, comme ancien collègue au Conseil municipal, j'ai apprécié peut-être différemment vos « coups de gueule » qui, tout à coup, réveillaient certains Conseillers municipaux, voire

Séance ordinaire du 24 juin 2010

administratifs, légèrement endormis, mais qui ont toujours été en tout cas importants, très francs, trop francs diraient certains. Je pense que votre place sera difficile à reprendre, mais la nature ayant horreur du vide, je suis intéressé de savoir qui va réveiller de temps en temps le Conseil municipal avec des opinions extrêmement franches et, il faut le dire aussi, extrêmement claires.

M. Augsburgur, je vous remets un petit cadeau.

M. AUGSBURGER : merci infiniment. J'ai à mon tour des petits cadeaux à remettre au Conseil administratif. Pour vous, M. Baertschi, ce sera une éolienne. Pour vous, M. Lance, pour la maison de la danse, cette poupée-danseuse. Et la Minergie ne nous quittera pas ce soir, M. Renevey.

Mesdames et Messieurs, après 10 ans passés au sein de ce Conseil, je vais vous faire part de quelques réflexions.

J'ai toujours prétendu que la politique était une activité sérieuse, mais qu'il ne fallait pas se prendre au sérieux. Une réflexion à ce sujet serait utile à l'ensemble des membres de ce Conseil.

J'ai également eu la chance en l'an 2000 de trouver des leaders politiques avec un parti démocrate chrétien puissant et un parti socialiste attrayant. Malheureusement, si en 2000 avec environ 11 fonctionnaires une note de 7 sur 10 pouvait être attribuée au Conseil municipal et au Conseil administratif, aujourd'hui, tous partis politiques confondus, la note de 4 n'est pas dépassée, donc au-dessous de la moyenne avec au moins 20 fonctionnaires élus !

Le parti socialiste étant le plus décevant depuis le départ de Monsieur Chobaz, dernier leader au sein du Conseil administratif qui n'a hélas plus de chef.

A la veille d'élections importantes, je pense que chaque parti devrait réfléchir à la limitation de mandat à 12 ans, soit trois législatures, afin d'éviter d'avoir des gens usés et non constructifs dans ce Conseil. Une recherche de candidats motivés et domiciliés dans la commune devrait être faite dans tous les partis politiques.

La lecture ou la relecture de l'ouvrage de Laurence J. Peter et Raymond Hull intitulé « Le principe de Peter » me paraît une bonne remise en question pour chacune et chacun.

Ma plus grande déception est évidemment la non-venue du Palais de l'Equilibre à Lancy, après un vote favorable au Municipal, mais une opposition des Libéraux et Démocrates-chrétiens, suivie du départ à Berne de notre appui principal, à l'époque Ministre des finances genevoises.

La seule prétention que je puisse avoir est de n'avoir rien coûté à la commune par rapport aux économies que vous avez bien voulu voter sur certains budgets et chantiers devisés de façon erronée.

Un autre regret quant au centime additionnel qui n'a été baissé que d'un centime frileux, par rapport à un nouveau bénéfice comptable de Fr. 16 millions.

Enfin, j'aimerais remercier le Conseil administratif dans son ensemble, pour avoir permis à mon épouse de ne partir qu'aujourd'hui et de n'avoir pas mélangé l'employée avec le Conseiller municipal Augsburgur.

Mes remerciements vont également à Madame de Garrini, secrétaire générale, et à mon épouse qui a dû se faire toute petite dans son fauteuil certaines fois où je prenais la parole.

Je vous souhaite bonne chance à toutes et tous pour les prochaines élections, vous souhaite de bonnes vacances et un heureux mariage à M. Bonfanti ainsi qu'à son épouse.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. BAERTSCHI : Depuis 2003, M. Studer, vous avez été vice-président des Finances. Vous avez tellement aimé que vous y êtes toujours. Vous avez aussi fait de grandes apparitions à la commission des sports et finalement aux travaux.

Vous avez aussi été, un peu comme M. Augsburg, une personne qui de temps en temps ne laissait pas trop de sourdine à ses sentiments. Je me rappelle de quelques interventions ici, bien sonnées, qui tout à coup me surprenaient parce que nous avons aussi eu l'habitude d'avoir quelqu'un de plus modéré à d'autres moments. Ces surprises que vous nous avez réservées ont d'ailleurs été de bon aloi pour la plupart du temps.

Nous vous souhaitons une bonne continuation. Vous pouvez revenir auprès de nous quand vous le voulez et je regrette que vous partiez déjà. Néanmoins vous n'avez pas dépassé les 12 ans et je crois qu'il n'y a pas grand monde ici qui peut penser qu'il les a dépassés. M. Studer, je vous remercie.

M. STUDER : je n'ai rien de plus à dire. Merci.

20. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PERRENOUD : C'est avec stupéfaction que l'UDC-Lancy a appris par voie de presse, sans aucune information préalable auprès de notre Conseil, que le Conseil administratif avait pris l'initiative, avec six autres communes, d'envoyer une résolution au Conseil d'Etat lui demandant d'assouplir sa pratique en matière d'apprentis sans papiers.

Autrement dit, cette résolution demande à l'Etat d'autoriser des collectivités publiques à engager des sans-papiers pour effectuer des apprentissages. Cette demande est clairement contraire au droit supérieur. La loi fédérale prévoit que tout étranger qui entend exercer en Suisse une activité lucrative doit être titulaire d'une autorisation de séjour. Ceci s'appliquant également aux apprentissages.

A titre subsidiaire, l'UDC-Lancy rappelle que le taux de chômage à Genève reste à ce jour le plus élevé de Suisse et plus particulièrement pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, ces derniers ayant de plus en plus de peine à trouver une place d'apprentissage ou un premier emploi.

L'UDC-Lancy n'entend pas que soient ouvertes des places d'apprentissage pour les jeunes sans statut légal.

L'UDC-Lancy tient ici à dénoncer un procédé qu'elle qualifie de « méthode de voyous », qui consiste à demander à l'Etat de se mettre hors la loi, l'OCIRT n'ayant de toute façon pas de base légale pour délivrer des autorisations de travail à des personnes n'ayant pas d'autorisation de séjour.

Pour l'UDC-Lancy, ce débat doit s'effectuer d'abord aux Chambres fédérales, ce qui est d'ailleurs le cas en ce moment, avant d'en débattre au niveau cantonal et pour ce qui nous concerne au niveau communal. Le groupe UDC profite de l'occasion pour rappeler son opposition totale à la régularisation collective des clandestins. Ce qui signifie clairement qu'il est favorable à la régularisation au cas par cas, des mineurs comme des parents, selon les critères définis par la loi.

En conclusion, l'UDC-Lancy invite le Conseil administratif à retirer sa signature de la résolution envoyée au Conseil d'Etat et à l'avenir de consulter le Conseil municipal avant de prendre une telle décision.

Le groupe UDC vous remercie de votre attention.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. GOLAY : tout d'abord, permettez-nous – le groupe MCG – de vous féliciter pour votre brillante élection à la Présidence. Nous vous souhaitons plein succès dans votre nouvelle fonction.

Pour en venir aux propositions, je tiens à m'associer à ce qu'a dit notre collègue, M. PERRENOUD, par rapport aux sans-papiers.

Je pense qu'effectivement vous parlez au nom de la Commune sans avoir consulté l'ensemble du législatif ; dans les journaux c'est le terme « la Commune de Lancy » qui ressort. Je pense que vous vous êtes octroyé des prérogatives qui ne vous appartiennent pas à ce sujet.

D'autre part, je tiens juste à faire une petite information sur ce qui s'est passé à la Chapelle Nord, c'est-à-dire la résolution que le Conseil municipal avait votée pour ne pas déclasser ce terrain actuellement en zone villa, je ferai une proposition par rapport à cela, ce pour quoi j'ai pris la parole.

Il faut savoir que ce terrain aura finalement été déclassé en zone de développement 3, malgré l'avis de la commune de laisser encore le temps qu'on puisse souffler encore un petit peu, notamment par rapport à la Chapelle-Les-Sciers où il y aura beaucoup de constructions, d'écoles et d'infrastructures.

Au niveau de la commission de l'aménagement du Grand Conseil où je siége, vous n'avez pas été suivis. Seuls les Libéraux, Radicaux, UDC, ont décidé de maintenir cette zone telle quelle. Là j'en appelle en tout cas aux Verts, ainsi qu'aux Socialistes, et c'est ma proposition individuelle, d'organiser une meilleure communication avec vos congénères du Grand Conseil, parce qu'il n'y a aucune cohérence entre vous et vos collègues députés. Je pense qu'il n'est pas trop tard. Il y aura deux rapports de minorité qui ont été pris par l'époux de Mme Florey et par moi-même pour défendre cette zone, notre résolution.

Je vous invite tous à prendre contact avec vos groupes politiques au Grand Conseil pour essayer encore de modifier le vote qui a été fait en commission. Il y a en effet de nouvelles familles qui se sont installées dans cette zone, le DCTI a délivré de nouvelles autorisations préalables de constructions, on a subventionné des villas au niveau Minergie et aujourd'hui on veut simplement déblayer le terrain pour de nouvelles constructions.

Je vous invite à prendre contact avec vos partis politiques. Les seuls qui ont été constants, pour une fois, qui n'ont pas changé d'avis, c'est le PDC. Maintenant j'espère qu'ils vont changer d'avis.

M. AUGSBURGER : j'appelle M. Breda pour transmettre au Conseil administratif une pétition signée par 134 personnes ayant de près ou de loin un attrait pour la pétanque, afin de relancer la construction d'un boulo-drome couvert de 8 pistes avec une buvette sur l'esplanade des Palettes, future esplanade Michel Simon.

D'autre part, je vais, hélas, revenir sur les propos de M. Perrenoud. Une dernière intervention pour m'offusquer de la prise de position du Conseil administratif pour des places d'apprentis devant être attribuées à des sans-papiers, alors que depuis plus de 6 ans l'administration nous fait savoir qu'un manque de places ne permet pas l'engagement de Suisses !

Enfin, je compte sur les Conseillers municipaux pour faire accélérer le dossier du futur bâtiment administratif qui dort depuis huit mois et pour lequel on nous annonce 4 ans pour sa réalisation. Un peu de travail et de bonne volonté et dans 3 ans tout est construit sans problème après le vote de ce soir sur le futur parking.

M. ANNEN : deux informations, la première un petit rappel à tous nos collègues que la ligne du Bureau précédent est maintenue par le Bureau actuel concernant les rapports. On vous rappelle que ces rapports sont des rapports de synthèse et pas des redites des rapports roses que nous recevons, ce qui permettrait d'alléger un peu nos débats.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

La deuxième information dont je tenais à vous faire part, c'est la séance du 28 juin qui concerne l'école de la Chapelle-les-Sciers. D'après les informations que j'ai recueillies au tournoi de football des élus - où malheureusement, à part nos quatre collègues avec qui nous avons sué sur le terrain, il n'y a pas eu beaucoup de représentants du Conseil municipal lancéen, ce qui nous a un peu désolés - j'ai pu discuter avec des Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates et il s'est clairement avéré qu'ils n'étaient pas du tout au courant de cette séance du 28 juin, ni au courant de l'amendement que le Conseil municipal a voté concernant le label Minergie et non Minergie P, pour l'école de la Chapelle-les-Sciers.

Au vu de ces informations, je demanderai deux choses : la première – mais je vois qu'on l'a déjà été fait ce soir – c'est que le point qui devait être en principe un vote, devienne une information pour les raisons suivantes : une collaboration avec Plan-les-Ouates doit être une collaboration et pas – je dirais – un chemin individuel, chacun de son côté, parce qu'on ne va jamais arriver à avancer dans ce projet. Nous avons déjà eu de mauvaises expériences avec Plan-les-Ouates. On remarque que, a priori, il n'y a qu'avec la Culture que cela fonctionne - c'est peut-être pour cela que M. Augsburgger n'est pas allé dans cette commission, parce qu'elle fonctionnait - c'est quand même regrettable. Donc j'encourage les conseillers administratifs en charge de ces dossiers de relations avec Plan-les-Ouates, à bien faire passer le message à Plan-les-Ouates, que s'il doit y avoir une collaboration, c'est une collaboration à tous les étages, et pas uniquement entre conseillers administratifs, mais aussi entre conseillers municipaux. Là, je vous transmets les informations que j'ai eues des conseillers municipaux présents qui étaient fort mécontents de ne pas être tenus au courant en tout cas de nos votes et de nos débats. J'invite le Conseil administratif à ce que ces débats sur des points aussi importants que celui-là se fassent de manière commune avec Plan-les-Ouates et que nous puissions aller de l'avant de manière constructive.

Mme JULLERAT VON DER LINDEN : tout d'abord, M. Augsburgger, j'aimerais vous adresser quelques mots.

Vous témoigner une dernière fois ce soir l'étrange mélange de drôlerie, d'à propos et de rusterie, qui ont caractérisé pour moi ces années de cohabitation avec vous. Vous partez en injuriant l'ensemble de notre assemblée, je ne vous regretterai pas car vous avez souvent contribué à pourrir l'espace des débats.

Par ailleurs, compte tenu de la démission de notre cher collègue, M. Studer, je vous informe que Damien Bonfanti le remplacera à la commission des finances dès juillet, les sièges à la commission des travaux, des sports et de l'administration, seront comblés par la personne qui reprendra le siège vacant.

M. FAVRE : je voulais revenir sur ce qu'a dit M. Golay, ses remarques sur le PDC sont inadmissibles, cela n'engage que lui. Rappeler quand il parle des Libéraux-Radicaux qui ont voté contre ce déclassement en commission du Grand Conseil, c'est quand même leur magistrat M. Muller qui a engagé cette procédure, ce n'est pas le PDC, je voulais le préciser.

Deuxièmement, c'est un PDC qui a demandé à la commission de se prononcer sur le sujet. On aurait très bien pu ne pas le traiter, jamais le voter, cela passait directement en opposition officielle par les habitants du quartier. C'est moi qui ai voulu que le Conseil municipal puisse se prononcer. J'ai été honnête et droit, ma foi, ce n'est pas le cas de tout le monde ici.

M. MATHIEU : une remarque à l'attention de M. Sabev : nous avons validé les comptes 2009 de la Fondation et de l'Association et c'est en 2010 que les augmentations ont eu lieu. Effectivement, les Verts sont très attentifs aux comptes 2010 qui ont subi ces augmentations.

Mme CASUTT : juste un petit changement au niveau des commissions avec l'accord du président de la commission de l'aménagement du territoire ; le mercredi 1^{er} septembre, se tiendra la commission des affaires sociales et le mercredi 15 septembre, la commission de l'aménagement du territoire.

M. ANNEN : juste pour vous informer que pour la commission de l'administration et ce à partir du 1^{er} juillet, c'est Mme Estoppey qui remplacera M. Augsburgger.

Séance ordinaire du 24 juin 2010

M. RENEVEY : simplement dire à M. Annen que je vais reprendre mon bâton de pèlerin envers Plan-les-Ouates afin de leur expliquer à quel point il est nécessaire que les Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates soient informés des séances et puissent s'y rendre afin que tous puissent entendre effectivement la même chose.

La séance est levée à 22.10 heures.

Le Secrétaire :

Cedric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO